

EXTRAIT DE DELIBERATION N°15

CFVU DU 30 NOVEMBRE 2023

- Nombre de membres en exercice : 21
- Nombre de membres présents : 17
- Nombre de membres représentés : 1
- Quorum : 11

Relevé des délibérations de la CFVU du 12.10.2023

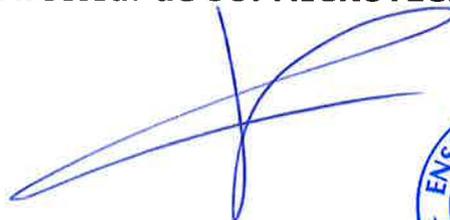
Les membres de la CFVU approuvent, à l'unanimité des votants, le relevé des délibérations de la CFVU du 12 octobre 2023 (Cf. annexe n°1).

↳ VOTE :

- **Non-participation au vote** : 0
- **Abstention** : 0
- **Suffrages exprimés** : 18
 - **Pour** : 18
 - **Contre** : 0

Fait à Besançon, le 30 novembre 2023

Professeur Pascal VAIRAC
Directeur de SUPMICROTECH-ENSMM





RELEVÉ DES DÉLIBÉRATIONS
DE LA COMMISSION DE LA FORMATION ET DE LA VIE ÉTUDIANTE DE
SUPMICROTECH

Séance du jeudi 12 octobre 2023 – 14 h 30

• **Membres présents, excusés ou représentés :**

Cf. : liste d'émargement ci-après.

La séance est ouverte par le Directeur adjoint à la formation et à la vie étudiante. Il dénombre 13 membres présents votants, 2 procurations, soit 15 votants. Le quorum est atteint (11 membres).

➤ **APPROBATION DU RELEVÉ DE DÉLIBÉRATIONS DE LA CFVU DU 8 JUIN 2023**

Le Directeur adjoint soumet l'approbation du relevé de délibérations de la CFVU du 8 juin 2023 au vote.

Les membres de la CFVU approuvent le procès-verbal des délibérations de la CFVU du 8 juin 2023 à l'unanimité des votants (0 vote contre, 0 abstention).

(Votants : 13 ; suffrages exprimés : 15)

➤ **POINT RENTRÉE 2023**

Ce point a été abordé lors de la séance du CAC. En l'absence de commentaires et de questions, le Directeur adjoint poursuit avec le point suivant.

➤ **APPROBATION DES MODALITÉS DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES ET DES COMPÉTENCES**

Une demande a été faite pour traiter ce point avant l'avis sur le PPI.

Le Directeur adjoint précise qu'il s'agit des modalités de contrôle des connaissances et des compétences relatives à la formation FISE.

Le contrôle des connaissances par compétences existe déjà dans le programme de formation, mais de manière diffuse et sans être mis à jour. Avec l'actualisation du règlement de scolarité, notamment la mise en place d'une session de rattrapage, il est apparu nécessaire de clarifier ces modalités de contrôle des connaissances. Les modalités retenues doivent être approuvées par la CFVU, pour une année.

Le Directeur adjoint présente le document établi d'après les informations demandées aux services d'enseignements dont les responsables devaient renseigner les modalités de contrôle des connaissances au cours du semestre et celles de la "deuxième chance".

Il est précisé que tous les responsables d'UE n'ont pas encore été désignés, mais qu'ils le seront bientôt.

Une discussion s'ensuit sur l'évaluation par compétence. Étant donné la difficulté de l'exercice, l'École se fera aider pour instaurer ce type d'évaluation afin que tout soit rigoureusement défini, dans l'équité entre les modules.

Le Directeur adjoint poursuit en indiquant que le document précisant les modalités de contrôle des connaissances permet aux élèves de clarifier l'ensemble des évaluations et d'avoir une vue globale de ces dernières. Le document, une fois voté, sera mis en ligne sur l'ENT. Il est précisé que ces modalités font partie du règlement de scolarité. Une mise à jour sera faite chaque année, au mois de juin 2024 pour cette première version. Le Directeur adjoint précise que les modalités de contrôle valent pour les deux semestres.

Le document présente des manques au niveau de certains modules. Le Directeur adjoint propose d'approuver les éléments existants et de procéder à une validation à distance des manquants lorsqu'il obtiendra les informations.

Concernant les modalités de contrôle des connaissances relatives à la formation par apprentissage, le document est en cours d'élaboration. Il sera présenté et voté lors de la prochaine CFVU.

Le Directeur adjoint soumet le document présenté au vote.

Les membres de la CFVU approuvent les modalités de contrôle des connaissances à l'unanimité des votants (0 vote contre, 0 abstention).

(Votants : 13 ; suffrages exprimés : 15)

Le Directeur adjoint mentionne que le document sera mis en ligne dès la semaine 42.

➤ **AVIS SUR LE PPI (PLAN PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT) 2024-2028**

La CFVU doit donner son avis sur les projets proposés par les services dans le cadre du PPI formation 2024-2028. La décision finale incombe au Directeur, elle sera prise suite aux dialogues de gestion.

Le Directeur adjoint mentionne qu'en raison des problématiques liées aux fournisseurs d'énergie, les projets PPI 2023 avaient été reportés. Il est rappelé que le PPI permet de financer des investissements de plus grande ampleur que ceux menés dans le cadre des crédits pédagogiques récurrents annuels (budget total - hors cofinancement Région - supérieur à 30 000 € TTC).

Un appel à projets a été lancé auprès des services d'enseignements en demandant si les projets proposés en 2022 étaient toujours souhaités. Cinq projets ont été remontés. Le Directeur adjoint présente les projets :

- Service Électronique / Analyseur de protocole de communication HF et mesure de consommation de dispositifs électroniques / Budget demandé : 55 000 € / Date souhaitée de l'investissement : 2024 / Existant au PPI précédent
- Service Fabrication mécanique / Tour 4 axes avec automatisation / Budget demandé : 220 000 € / Date souhaitée de l'investissement : 2024-2025
- Service Matériaux (option MSF) / AFM multi-modes / Budget demandé : 80 000 € / Date souhaitée de l'investissement : à partir de 2024 / Existant PPI précédent
- Service Mécanique / Plateau technique mécanique expérimentale / Budget demandé : 190 000 € (cofinancement possible avec S-Mart 25 k€, DMGM 25 k€, Master Smart Mechanics 20 k€) / existant PPI précédent
- Service Électronique (salle blanche) / MEB de table haute résolution / Budget demandé : 180 000 € + 48 000 € pour platine de traction

De manière générale, une demande de cofinancement Région sera faite.

Le Directeur adjoint présente le bilan des demandes avec un positionnement des projets sur 2024, 2025, 2026 (décalage du PPI 2022 prévu).

Une discussion s'ensuit. Les cinq projets ont raison d'être. Une planification est proposée :

- Analyseur de protocole : 28 k€ en 2025 (27 k€ de cofinancement) / Priorité 1
- Tour 4 axes : 160 k€ en 2026 (60 k€ de cofinancement + possibilité d'autres cofinancements ?)
- AFM Multi-modes : 40 k€ en 2025 (40 k€ de cofinancement)
- Plateau technique mécanique : 60 k€ en 2024 (130 k€ de cofinancement)
- MEB de table : 119 k€ en 2027 (60 k€ de cofinancement + possibilité d'autres cofinancements ?) / 48 k€ en 2028 à étudier

Le Directeur adjoint demande l'avis des membres de la CFVU sur le PPI.

Les membres de la CFVU émettent un avis positif sur le PPI à l'unanimité des votants (0 vote contre, 0 abstention).

(Votants : 12 ; suffrages exprimés : 14)

La proposition sera transmise au service Financier. Il est rappelé que le PPI formation est en lien avec le PPI recherche et le PPI commun avec un équilibre à trouver entre tous.

➤ **QUESTIONS DIVERSES**

Le Directeur adjoint mentionne que deux questions ont été posées en amont de la séance.

La première concerne la salle blanche. Au cours de l'année précédente, une machine provenant de la plateforme Mimento a été mise en place. Des maintenances imprévues ont dû être réalisées (à hauteur de 2 500 € / 3 000 €). Stéphane Gauthier a transmis une liste de ce qui devrait être mis en œuvre pour finaliser l'arrivée de nouvelles machines (coût investissement : 2 300 € + 1 970 €). Par ailleurs, due à de nouveaux utilisateurs de la salle blanche en cette nouvelle année, une hausse des consommables a été constatée (+ 1 500 €). Du fonctionnement est également nécessaire. Une demande a été faite de crédits de fonctionnement de 3 200 € et d'investissement à hauteur de 4 270 €.

Le Directeur adjoint rappelle qu'en mars dernier, le budget d'investissement n'avait pas été affecté dans sa totalité. Il demande aux membres si la partie investissement demandée peut être passée sur les crédits pédagogiques (à hauteur de 10 000 €) pour cette année. Il les informe par ailleurs que le Directeur a donné son accord de principe. L'agent comptable doit également être sollicité. La partie fonctionnement pourra être prise sur les reliquats.

Les membres de la CFVU émettent un avis positif sur la demande d'investissement de 4 270 € pour la salle blanche, intégrée aux crédits pédagogiques, à l'unanimité des votants (0 vote contre, 0 abstention).

Une deuxième question concerne une problématique en lien avec les cours jouxtant les pauses. Il est demandé d'officialiser les durées de cours. Il est proposé de diffuser une information globale auprès des enseignants et des étudiants pour rappeler que la pause se prend de Xh55 à Xh05. L'emploi du temps du semestre prochain intégrera cette décision (suppression du quart d'heure de pause affiché).

Une question est posée sur le retour des évaluations des enseignements. Le Directeur adjoint prend note et s'engage à faire le bilan à la prochaine CFVU.

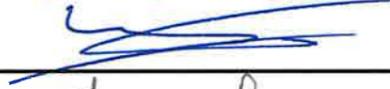
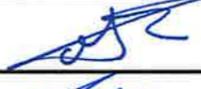
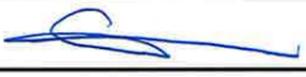
Il est rappelé que les redoublants ont un contrat stipulant que les UE acquises n'ont pas à être repassées d'où une dispense des cours et des évaluations (excepté pour les cours d'anglais). Une information sur les redoublants sera transmise aux enseignants.

Le Directeur adjoint remercie les participants et clôture la séance.

La séance est levée à 17 h 30.

**LISTE D'EMARGEMENT DE LA CFVU DE
SUPMICROTECH**

📅 **le Jeudi 12 octobre 2023 - 14h30**

	Pouvoir donné à	Signatures
VAIRAC Pascal		
VARNIER Christophe		
ABDEL HAFIZ Moustafa		
DEVEL Michel		
DIELEMANS Christophe	Sarah Skeet-Buré	
GILBIN Alexandre		
NAMAH Gawtum		
PHAN HUY Kien		
RAMASSO Emmanuel		
SKEET-BURE Sarah		
FEMELI Guillem		
JOACHIM Gabriel		
KITZINGER Alaric		
MARZOUKI Yoesra		
MASSOULE Dorian		
NOVELLI Clara		
VARRAUX Killian		
VERITE Marius		
RICOCHON Solenne		
VERNIER David		
CAGNE Laurent	Michel DEVEL	
MANGENOT Laurence		
MOUTURIER-GRILLOT Delphine	Excusée	
VARESCON Firmin		
MAUPIN David		
ROBERT Eric		